



RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

La SÉFM est chargée d'établir la valeur imposable et la catégorie de toutes les propriétés situées en Ontario, conformément à la *Loi sur l'évaluation foncière* et les règlements adoptés par le gouvernement de l'Ontario.

Si vous pensez que votre avis d'évaluation foncière ne reflète pas de manière raisonnable la valeur ou la catégorie de votre propriété en date du 1er janvier 2012, vous pouvez nous demander de les réexaminer en remplissant ce formulaire à l'aide d'un stylo noir, et nous faire parvenir celui-ci sans frais.

La date limite pour soumettre la Demande de réexamen pour l'année d'imposition 2015 est le 31 mars 2016.

Nous communiquerons avec vous si nous nécessitons plus de renseignements pour réexaminer votre dossier.

Lorsque le réexamen sera terminé, nous vous enverrons une lettre pour vous faire connaître nos conclusions.

Si vous désirez obtenir de l'assistance pour remplir ce formulaire ou vous avez des besoins en matière d'accessibilité, joignez-nous en composant le 1 866 296-MPAC (6722) ou 1 877 889-MPAC (6722) ATS.

Les renseignements contenus sur le présent formulaire de Demande de réexamen sont recueillis en vertu de la [Loi sur l'évaluation foncière](#) et seront employés aux fins de réexaminer l'évaluation de votre propriété. Veuillez noter que si votre Demande de réexamen concerne l'admissibilité de votre propriété dans la catégorie d'imposition des immeubles agricoles, le Programme d'encouragement fiscal pour les forêts, ou Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées, votre demande doit être traitée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales ou le Ministère des Richesses naturelles et des Forêts conformément au Règlement 282/98 de l'Ontario. En déposant votre Demande de réexamen auprès de la SÉFM, vous autorisez la SÉFM à transférer votre demande vers le ministère compétent à cette fin. Vos renseignements personnels sont protégés en vertu de la [Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée](#).

Comment la SÉFM révisé-t-elle votre évaluation foncière?

Lorsque nous révisons la valeur imposable de votre propriété, nous examinons les renseignements fournis qui accompagnent votre Demande de réexamen ainsi que les renseignements contenus dans nos dossiers, notamment :

- Les renseignements sur votre propriété, par exemple, sa superficie;
- La grandeur, le type, l'état et l'âge de tous les édifices se trouvant sur votre propriété;
- La dépréciation, les nuisances ou tout autre facteur pouvant avoir un impact sur la valeur actuelle de votre propriété.

Nous comparons également la valeur imposable avec les ventes et les valeurs imposables de propriétés similaires dans votre quartier.

Comment interjeter appel auprès de la Commission de la révision de l'évaluation foncière (CRÉF)?

Vous pouvez également interjeter appel auprès de la CRÉF, un tribunal indépendant du ministère du Procureur général de l'Ontario. Si votre propriété ou une partie de celle-ci est classée propriété résidentielle, propriété agricole ou forêt aménagée, vous devez d'abord déposer une Demande de réexamen auprès de la SÉFM avant de pouvoir interjeter appel auprès de la CRÉF. **Un appel peut être déposé auprès de la CRÉF dans les 90 jours suivant la date d'une décision écrite de la SÉFM.**

Vous trouverez plus de renseignements, y compris des formulaires, les frais et la façon d'interjeter appel à arb.gov.on.ca

Retour du formulaire rempli

La méthode à privilégier pour retourner votre formulaire rempli est par l'entremise de www.aboutmyproperty.ca. Vos renseignements d'ouverture de session figurent sur votre avis d'évaluation foncière. Par l'entremise de ce site Web, vous pouvez vous renseigner davantage sur la manière dont votre propriété a été évaluée et la comparer avec d'autres propriétés de votre quartier.

Vous pouvez également envoyer le formulaire rempli par les méthodes suivantes :

mpac.ca :

Formulaire [Demandes de renseignements](#)

Adresse postale :

SÉFM, C. P. 9808, Toronto (Ontario) M1S 5T9

Section 4 : données sur la propriété résidentielle (suite)

Numéro de rôle

		--			--				--				--			
--	--	----	--	--	----	--	--	--	----	--	--	--	----	--	--	--

La propriété a-t-elle fait l'objet d'un rajout ou d'agrandissement?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Date d'achèvement	
	Superficie du rajout	<input type="text"/>	Pieds carrés (Extérieur)	<input type="text"/>
	Étages rajoutés	<input type="checkbox"/> 1 étage <input type="checkbox"/> 2 étages <input type="checkbox"/> 3 étages		
La propriété a-t-elle fait l'objet d'améliorations ou de modifications depuis sa construction?	Intérieur	Année de fin des travaux	Extérieur	Année de fin des travaux
	Modernisation de la cuisine	<input type="text"/>	Revêtement extérieur	<input type="text"/>
	Modernisation de la salle de bains	<input type="text"/>	Toiture	<input type="text"/>
	Amélioration du câblage	<input type="text"/>	Nouvelles fenêtres	<input type="text"/>
	Nouveau système de chauffage	<input type="text"/>	Fondation	<input type="text"/>
	Amélioration de la plomberie	<input type="text"/>	Autre : _____	
	Modifications structurales	<input type="text"/>		
Autre : _____				

Permis de construction

Avez-vous obtenu un permis de construction visant une nouvelle structure ou une démolition au cours des trois dernières années?
 Oui Non (Dans l'affirmative, veuillez fournir ci-dessous les détails et la date de fin des travaux)

Commentaires ou renseignements sur la structure secondaire

Veuillez dresser la liste des structures secondaires, le cas échéant (par exemple garages, remises, piscine creusée) et veuillez ajouter des informations supplémentaires pertinentes à la propriété.

Section 5 : signature du propriétaire

X	Date (jj/mm/aaaa)
---	-------------------

Section 6 : information au sujet du représentant

Si vous souhaitez que quelqu'un d'autre vous représente dans le cadre de votre Demande de réexamen, veuillez remplir la présente section en indiquant le nom de cette personne ci-dessous et nous fournir une lettre d'autorisation. Vous pouvez également utiliser le [Formulaire d'autorisation du représentant](#) disponible sur notre site Web à l'adresse www.mpac.ca.

Nom du représentant (nom de famille, prénom)	Numéro du Barreau du Haut-Canada	Numéro de téléphone
--	----------------------------------	---------------------

Un représentant peut agir au nom d'un propriétaire foncier. Certains changements ont été apportés à la Loi sur le Barreau concernant les personnes autorisées à agir en tant que représentant d'un propriétaire foncier. Si vous n'êtes pas le propriétaire de la propriété, vous devez également fournir une lettre d'autorisation portant la signature du propriétaire et indiquant que vous représentez celui-ci concernant cette affaire. Les personnes autorisées par le Barreau du Haut-Canada à pratiquer le droit ou à fournir des services juridiques en Ontario n'ont pas à fournir de lettres d'autorisation.